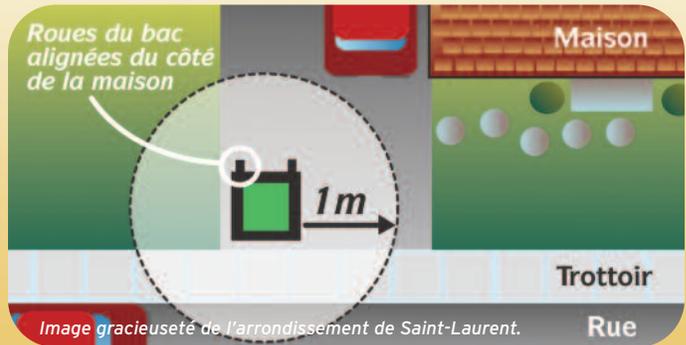


LES BACS DE RECYCLAGE DE 360 LITRES SONT ARRIVÉS!

Comme les opérations de collecte des bacs roulants sont mécanisées, vous devez prendre certaines précautions :

COMMENT PLACER LE BAC ROULANT EN VUE DE LA COLLECTE?

- Placez le bac en bordure de rue, la veille de la collecte après 20 h ou le matin même avant 7 h.
- Le bac doit être disposé sur votre propriété, les roues et la poignée faisant face à votre résidence. Ne jamais placer le bac sur le trottoir ou dans la rue.
- Placez le bac à distance de 15 à 30 cm (6 à 12 po) de la bordure du trottoir (primordial en période de déneigement).
- Laissez un espace libre d'au moins 1 m (3 pi) autour du bac.
- Le bac doit être facilement visible et accessible pour l'opérateur en tout temps.
- Les bacs mal placés ne seront pas ramassés.



MATIÈRES RECYCLABLES

- Mettez toutes les matières recyclables acceptées en vrac dans le bac.
- Aidez-nous à garder les rues propres les jours de la collecte, assurez-vous que le couvercle du bac est bien fermé et que ce dernier ne déborde pas. En plus, le couvercle du bac devra être libre de tout débris (matières recyclables, neige, etc.).
- Aucune matière recyclable à l'extérieur du bac ne sera ramassée.

DÉMÉNAGEMENT

Le bac est la propriété de la Ville de Montréal.
Si vous déménagez vous devez le laisser sur les lieux.

HORAIRE

La collecte des matières recyclables demeure les **lundis à l'ouest du boul. Saint-Jean** et les **jeudis à l'est du boul. Saint-Jean**.

Pour plus de renseignements, veuillez composer le ou consultez www.ville.montreal.qc.ca/recyclage

